

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 136 (2010)  
**Heft:** 04: Architecture carcérale

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

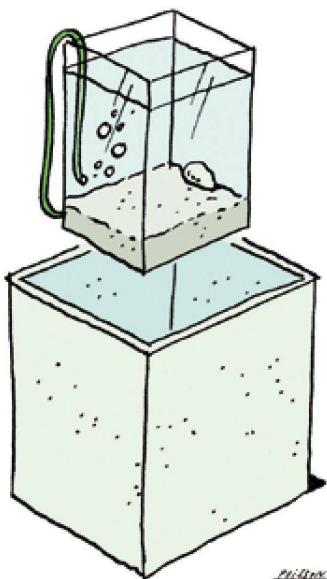
### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Silence, on coffre



Dans un contexte où insécurité et criminalité sont des thématiques électorales et médiatiques payantes, faisant l'objet de surenchères permanentes, la question des politiques d'enfermement est passée sous silence.

La société ne veut pas savoir ce qu'il advient de ceux dont elle réclame à grands cris l'effacement derrière des barreaux. Au point que lors d'un concours pour la construction d'un établissement de détention pour mineurs, le programme résume la question de l'architecture carcérale en un court paragraphe consacré à l'enceinte : ses dimensions, ses formes, ses matérialités. Puis demande aux concurrents « des projets à l'avant-garde, respectueux du paysage et du développement durable ». Pour n'importe quel type de construction mis au concours, se satisfaire de ces quelques lignes pour décrire une problématique ne ferait que révéler la légèreté intellectuelle de ceux qui sont en charge de son organisation. Pour un programme de nature carcérale, taire l'inflation de l'enfermement, les carences de la réinsertion, la surpopulation galopante, les agressions et l'accroissement du nombre des suicides – chez les détenus comme chez les surveillants –, relève au minimum de l'irresponsabilité sociale.

Une architecture d'« avant-garde » serait-elle susceptible d'atténuer la peine de réclusion et la lenteur du défilement des jours ? Il semble que les détenus n'y soient guère sensibles, puisqu'en France, par exemple, ils ont le mauvais goût de se suicider tout autant, voire davantage, dans les prisons design récemment construites que dans de vétustes maisons d'arrêt surpeuplées<sup>1</sup>.

Des alternatives à l'enfermement strict existent, elles sont rarement documentées. Dans l'ancien pénitencier de Casabianda, en Corse, murs et barreaux ont été supprimés. Les détenus, qui ne sont pas des voleurs de carottes<sup>2</sup>, travaillent et font du sport dans un domaine de 1500 hectares, puis rentrent le soir dans une chambre dont ils détiennent la clé. Depuis 1949, aucun d'entre eux n'a tenté de mettre fin à ses jours, ni de se faire la belle. Une fois la peine accomplie, le taux de récidive y est inférieur à 1 %. Un surveillant note, étonné, « l'absence des odeurs, des bruits et des cris tellement évocateurs de la prison »<sup>3</sup>. Paradoxalement, ces résultats enviables sont tus, notamment parce que près de 80 % des personnes qui y sont détenues sont des délinquants sexuels, et que l'opinion publique, chauffée à blanc par une débauche de campagnes sécuritaires, est aujourd'hui plus propice au lynchage qu'à la réinsertion.

Ces quelques remarques, ainsi que le présent dossier rassemblé par les architectes Léopold Banchini et Pierre Cauderay, ne sont que les prémisses d'une réflexion dont on veut espérer qu'elle hante aussi, jour et nuit, quiconque accepte de participer à la construction d'une prison.

Francesco Della Casa

<sup>1</sup> « Nouvelles prisons, ultramoderne solitude », *Libération*, 16 février 2010

<sup>2</sup> <[www.lien-social.com/spip.php?article1901&id\\_groupe=12](http://www.lien-social.com/spip.php?article1901&id_groupe=12)>

<sup>3</sup> <[www.lechodelalys.fr/Actualite/France-Monde/France/2009/08/31/une-prison-sans-murs-sans-barreaux-sans.shtml](http://www.lechodelalys.fr/Actualite/France-Monde/France/2009/08/31/une-prison-sans-murs-sans-barreaux-sans.shtml)>, France-Culture, 3.2.2004, Les pieds sur terre, la prison de Casabianda